

QUEL SERA LE VISAGE DE LAMBALLE-ARMOR DANS 10 ANS ?

VOTRE AVIS
NOUS INTÉRESSE !



CARTE DE LAMBALLE-ARMOR



Lamballe-Armor a la particularité d'être composée d'une ville centre, Lamballe, et de sept bourgs : Maroué, Meslin, Morieux, Planguenoual, La Poterie, Saint-Aaron et Trégomar.

Cette exposition est une photographie de la Ville à ce jour.

À partir de ce diagnostic, la Ville va élaborer un projet de territoire à 10 ans (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et construire ensuite les outils qui permettront de mettre en œuvre ce projet (un règlement littéral et graphique). L'objectif est que le Plan Local d'Urbanisme soit opérationnel au 1^{er} semestre 2023.

Vous serez invités à donner votre avis sur l'avenir de Lamballe-Armor à chaque étape :

- sur le site web : lamballe-armor.bzh
- ou dans les mairies annexes des communes déléguées.



POURQUOI PARTICIPER ?

Un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est à élaborer collectivement. Il permet de :

- répondre aux besoins présents et futurs des habitants : habiter, se déplacer, travailler, consommer, apprendre, se divertir, se soigner...
- accompagner le développement économique de Lamballe-Armor
- organiser la Ville de manière équilibrée et harmonieuse, en prenant en compte les atouts de Lamballe-Armor (littoral, rural, centre-bourgs)
- préserver, améliorer et valoriser les milieux naturels, le cadre de vie, les paysages urbains et ruraux
- économiser les ressources : eau, énergie, matériaux, sols...
- protéger le patrimoine et le cadre de vie de la ville
- inscrire Lamballe-Armor dans la transition énergétique et prévenir les risques éventuels.

L'élaboration du PLU est l'occasion de construire un projet de territoire concerté avec les habitants, associations, élus, collectivités, l'État...

Le PLU fixera le cadre réglementaires des futurs projets de construction ou d'aménagement :

- quels types d'occupations et utilisations du sol sont interdites ou autorisées au sein des différentes zones urbaines, agricoles, naturelles et forestières ?
- comment construire : hauteurs, implantations, aspect extérieur... ?
- comment aménager : nos espaces verts et plantations, le stationnement, nos voiries...

INFORMEZ-VOUS ET PARTICIPEZ !

JUSQU'AU 21 MAI 2021, DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'AVENIR DE LAMBALLE-ARMOR DANS LES DOMAINES SUIVANTS :
HABITER, SE DÉPLACER, TRAVAILLER, CONSOMMER, SE DIVERTIR,
SE SOIGNER...

- SUR LE SITE WEB : LAMBALLE-ARMOR.BZH
- OU DANS LES MAIRIES ANNEXES DES COMMUNES DÉLÉGUÉES



PLAN LOCAL D'URBANISME
DE

 **Lamballe-Armor**
en Penthièvre